

Offrez une seconde vie à votre sapin : collecte de Noël 2024/2025 !

Du jeudi 26 décembre 2024 au dimanche 26 janvier 2025

La période des fêtes passée, il est essentiel de penser au recyclage des sapins de Noël. Pour cette saison 2024/2025, la municipalité renouvelle son dispositif accessible à tous pour une collecte responsable et durable des sapins naturels.

32 points de collecte à votre disposition

Afin de faciliter le dépôt des sapins, **32 points de collecte** sont répartis **sur l'ensemble du territoire**. Ces sites seront ouverts en continu **du 26 décembre 2024 au 26 janvier 2025**. Les sapins déposés seront recyclés pour être réutilisés sous forme de paillage pour les cheminements en sous-bois du Parc des Moulins de Troyes, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Conditions d'acceptation des sapins :

- o Seuls les sapins naturels, débarrassés de toute décoration (boules, guirlandes, neige artificielle) et sans sac plastique, sont acceptés.
- o Les sapins floqués (peints) ne peuvent pas être recyclés et doivent être déposés en déchetterie.

Pourquoi recycler votre sapin ? Recycler son sapin permet :

- o De réduire les déchets incinérés,
- o De récupérer de la biomasse utile pour les espaces verts (paillage),
- o De participer à un geste écoresponsable bénéfique pour l'environnement.

Points de collecte à retrouver sur :

https://troyes.plan-interactif.com/fr/?fbclid=IwY2xjawHQ0fxleHRuA2FlbQIxMAABHUoqsC_pakiYWys61K_L43U987iBbDBsBwxV9Rsj5rM8QXHI2PC7wpeyHQ_aem_YCGyJqu-0z3jHzq2fgYHEQ#!/category/236807

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr